



Publication sur le site internet le :  
Transmission au contrôle de légalité le :

**24 NOV. 2023**

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-102** **Conseil municipal du 20 novembre 2023**

**Le Lundi Vingt Novembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

**Absente :** Carine MATHIEU

**Excusé(s) :** Christine RAMIREZ, Johanna HALLER, Nicolas RAYMOND, Nabil ZEROUAL.

**Pouvoirs :** Christine RAMIREZ à Laure CADOREL, Johanna HALLER à Fanny LE JALLE, Nabil ZEROUAL à Sarah ROUSSEAU et Nicolas RAYMOND à Olivier BINET.

Ont été désignées secrétaires de séance : Mme Laure CADOREL et M. Olivier BINET.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34  
Date de la convocation : 14 novembre 2023  
Date de la publication : 24 novembre 2023

### **2023-102 RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE NON-PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Rapporteur : Gilles RAMBAULT**

Conformément à l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services.

Considérant les différents besoins en personnel recensés dans les services municipaux, le Maire propose à l'assemblée de procéder à la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein des services suivants :

Service demandeur	Fonction	Mission	Grade	Indice Brut	Période / durée d'emploi	Temps de travail hebdo ou nombre d'heures par contrat	Effectif demandé
DSTU-BATIMENTS/LOGISTIQUE	Agent.e polyvalent.e logistique – référent commerces	Assurer la manutention du matériel dans le cadre de l'organisation des événements de la Ville – gestion des marchés	Adjoint.e technique	IB 367	Du 21 novembre 2023 au 5 mai 2024	Temps complet	1
DSTU-PÔLE ADMINISTRATIF	Chargé.e d'accueil et de gestion administrative	Assurer l'accueil, le secrétariat de la DSTU et la gestion du domaine public	Adjoint.e administratif.ve	IB 367	Du 21 novembre 2023 au 31 mai 2024	Temps complet	1
DSTU-VOIRIE ESPACES PUBLICS	Agent.e de propreté urbaine	Assurer les divers travaux d'entretien courant et de réparation des voies et des espaces publics	Adjoint.e technique	IB 367	Du 21 novembre 2023 au 20 novembre 2024	Temps complet	1

Il est rappelé que le recours aux agents contractuels sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération de l'agent contractuel suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Il pourra éventuellement bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité dans les conditions prévues par les délibérations relatives au régime indemnitaire.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article L 332-23 1° du Code général de la fonction publique ;

**VU** l'avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 9 novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les besoins recensés dans les services municipaux et la nécessité de recourir à du personnel contractuel.

**Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

**DECIDE** de créer les emplois non permanents exposés ci-dessus afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 ;

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et en particulier les contrats de recrutement.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
Laure CADOREL



Olivier BINET



Accusé de réception en préfecture  
044-200083228-20231120-6\_2023delib102-DE  
Reçu le 24/11/2023